



Apesa : empêcher le tribunal de commerce de broyer du noir

Justice



Marc Binné et Christian Thomasson ont présenté l'APESA aux élus locaux et aux représentants de la justice./ Photo DDM, L.B

Le tribunal de commerce de Rodez a décidé d'adopter l'association Apesa dont le but est de prévenir et éviter les suicides chez les entrepreneurs en difficultés dans le département.

En France, une vingtaine de tribunaux de commerce ont décidé d'adhérer à l'idée d'Apesa et de l'adopter. Cette association, dont l'idée est partie de Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes en Charente-Maritime, en 2013, pour s'étendre sur l'ensemble de l'Hexagone. L'objectif d'Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë est d'éviter des issues dramatiques comme le suicide. Depuis la crise économique de 2008, une hausse du nombre d'entreprises en difficultés a été constatée dans les tribunaux de commerce. Celui de Rodez et son président, Christian Thomasson ont été séduits par le principe. Souvent emmené à rencontrer des chefs d'entreprises aveyronnais, Christian Thomasson admet que «la charge émotionnelle et psychologique peut être très importante chez certaines personnes». «On tente de faire de la prévention mais en 18 mois de présidence, mes paroles de bienveillances ont semblé désuètes sur trois cas», reconnaît-il. «Une crise suicidaire peut être évitée à condition d'être réactif», rebondit Marc Binné désormais président d'Apesa.

Une procédure collective

Ce dispositif indépendant au service du tribunal de commerce s'appuie sur un réseau bien huilé. Les juges et les représentants de la justice qui notent une tendance suicidaire chez un entrepreneur avertissent des

www.ladepeche.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

«sentinelles». Ces personnes, formées, remplissent une fiche d'alerte pour l'envoyer à la coordination de la Ressource mutuelle assistance (RMA). «Apesa n'est pas un numéro vert. Il faut former tous ceux qui ont vocation à rencontrer des entrepreneurs en difficultés. Apesa est une manière d'alerter de certaines tendances comme peut l'être une alerte météo ou incendie», souligne Marc Binné. Il faut également que l'entrepreneur donne son accord mais un chef d'entreprise peut demander cette aide psychologique de son plein gré. Des questions d'impartialité pour un juge ou de secret professionnel non respecté pour les avocats ont été soulignées. «La souffrance ne peut être ignorée», répond le président du dispositif. Une carte interactive avec les entrepreneurs signalés est mise à disposition grâce à ce dispositif. «Cela permet de l'orienter vers le psychologue le plus proche. Il s'agit d'un soutien psychologique et pas d'un coaching», précise Marc Binné. Un fond de roulement à hauteur de 5 000 € par an reste à mettre en place pour déposer le statut d'Apesa 12 à la préfecture d'ici la fin de l'année comme le souhaite Christian Thomasson.

Le chiffre : 750

Entrepreneurs > Pris en charge par Apesa depuis sa création. Chaque année, près de 10 000 personnes mettent fin à leurs jours en France dont 600 sont des chefs d'entreprise.